

République Française  
Département : PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement : Arras  
**ECURIE - Commune**

Séance du samedi 27 septembre 2025

Délibération N° DE\_2025\_017

| NOMBRE DE MEMBRES          |          |            |
|----------------------------|----------|------------|
| En exercice                | Présents | Votants    |
| 9                          | 6        | 8          |
| Date de la convocation :   |          |            |
| Pour                       | Contre   | Abstention |
| 8                          | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée |          |            |

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE

Représentés : Michèle FOURNIER représentée par Jacques CAUDRON, Daniel ZYWIECKI représenté par Fatima LOURDEL

Absents et Excusés : Marck MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques CAUDRON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : CLSH intercommunal - Journées inter-centre**

Madame le maire expose :

Vu l'ambition des communes de Bailleuil-sire-Berthoult, Farbus, Ecurie, Roclincourt, Thélus et Willerval de mettre en place des journées inter centre durant les petites vacances et vacances d'été en regroupant tous les enfants sur un même lieu d'accueil permettant d'organiser une journée à thème,

Je vous propose de dire que l'ensemble des dépenses issues de ces journées soit pris en charge par l'une des communes pour toute l'année en cours, et ce à compter du 1er janvier 2024 et pour une durée de 2 ans. Elle sera renouvelée à la date d'échéance par tacite reconduction pour une durée d'un an.

La première collectivité sera définie lors de la réunion de l'année N, en janvier ou février. Les dépenses réelles des communes seront repartis au prorata des effectifs (nombre d'enfant de chaque commune).

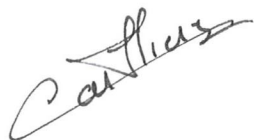
A cette fin,

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention définissant l'objet et sa mise en oeuvre annexée à la présente délibération.

DE\_2025\_017

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ  
Président de séance



Jacques CAUDRON  
Secrétaire de séance

